

Vivre et faire vivre notre patrimoine



Concours de peinture

A La Tour de Trèves :

*Princesses, Magiciens et Chevaliers
du Moyen-âge*

Dans le cadre de l'ouverture d'été de la « Tour de Trèves », l'association Tourisme et Culture de Chênehutte Trèves Cunault organise un concours de dessin et de peinture pour les jeunes de 4 à 15 ans répartis en 3 catégories : 4-8 ans, 9-12 ans et 13-16 ans.

Les jeunes peintres pourront s'inscrire pour présenter une seule œuvre qu'ils auront peinte ou dessinée. Ce concours est gratuit et aura pour thème «Princesses, Magiciens et Chevaliers du Moyen Age». Les œuvres inscrites seront exposées pendant les mois de Juillet et Août 2018 dans **l'église Saint-Aubin de Trèves**. Les œuvres lauréates seront exposées pendant les journées du patrimoine, les 15 et 16 septembre 2018, dans la tour de Trèves.

Inscription : Pour participer au concours, le formulaire d'inscription ci-dessous devra être dûment rempli par les candidats et retourné avec leur œuvre aux organisateurs. Les participants s'engagent à prendre connaissance du règlement. L'autorisation des parents est requise.

Les organisateurs recevront les œuvres à l'église Saint-Aubin de Trèves le vendredi 22 juin 2018 de 14 à 18 heures et le samedi 23 juin 2018 de 10 à 18 heures. L'inscription au concours sera close à 18h00.

Le Jury : Le prix du Jury sera décerné par Mr Gary Smart, Mme Sheena Smart, Mr Gilbert Boisbouvier, Mme Béatrice Moulin-Fournier, Mr Philippe Petit.

Le public, pendant l'exposition des œuvres dans l'église Saint-Aubin de Trèves pourra voter pour le Prix du Public.

Remise des prix : La remise des prix sera effectuée le 16 Septembre 2018 à la tour de Trèves, pendant la journée du Patrimoine. A cette occasion, les œuvres récompensées seront exposées dans la tour.

Prix attribués : Pour le prix du jury et pour le prix du public seront attribués un premier et un second prix par catégorie d'âge.

Renseignements sur le site : www.ctctourismetculture.fr

Téléphone : 02 41 67 92 55 ou 07 82 59 90 94

----- COUPON DE PARTICIPATION -----

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

AGE :

TITRE DE L'ŒUVRE :

Je participe au concours de peinture et de dessin de l'association Tourisme et Culture à Chênehutte-Trèves-Cunault.

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours.

Signature :

Signature des Parents :

REGLEMENT DU CONCOURS DE PEINTURE ET DESSIN

« La Tour de Trèves »

Juillet et Août 2018

Concours organisé par l'Association Tourisme et Culture de Chênehutte Trèves Cunault

Article 1 : Le concours est ouvert à tous les amateurs entre 4 et 15 ans. Il se déroulera pendant les mois de Juillet et Août 2018 à Trèves. L'inscription est gratuite. L'autorisation parentale est requise.

Article 2 : Les inscriptions seront reçues le vendredi 22 juin 2018 de 14 à 18 heures et le samedi 23 juin 2018 de 10 à 18 heures dans l'église Saint-Aubin de Trèves. Les œuvres devront être exécutées auparavant et seront réparties selon trois catégories d'âge : de 4 à 7 ans, de 8 à 11 ans et de 12 à 15 ans.

Article 3 : La clôture du concours aura lieu samedi 23 juin à 18h. Une seule œuvre par candidat sera admise. Au-delà de l'heure fixée, plus aucune œuvre ne pourra être prise en compte dans les délibérations du jury.

Article 4 : Toutes les techniques de peinture et de dessin sont admises. Pour une raison de place, un format maximal A3 (297 x 420 millimètres) est imposé pour les créations. Le matériel et les supports ne sont pas fournis par les organisateurs.

Article 5 : Les œuvres ne doivent pas être signées et doivent être munies d'un système d'accrochage ou d'un support carton facilement accrochable.

Article 6 : Le thème du concours est : « Princesses, Magiciens et Chevaliers du Moyen-Age ». Toute œuvre ne répondant pas au thème sera écartée du concours.

Article 7 : Les œuvres seront exposées de 10h00 à 18h à l'église Saint-Aubin de Trèves pendant les mois de Juillet et Août 2018. Les résultats seront proclamés le 16 septembre 2018 à 16h pendant « la journée du Patrimoine » dans la tour de Trèves. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 8 : Le jury désigné par l'association Tourisme et Culture de Chênehutte Trèves Cunault sera composé de Sheena Smart, Béatrice Moulin-Fournier, Gilbert Boisbouvier, Gary Smart et Philippe Petit. Les critères de jugement seront la qualité de l'œuvre et son originalité. Le jury reste seul juge de l'appréciation de ces critères.

Article 9 : Pendant l'exposition des œuvres dans l'église Saint Aubin de Trèves, le public pourra voter pour une œuvre de son choix par catégorie d'âge. Les bulletins de vote seront à disposition dans l'église. Un seul bulletin par personne. Seuls les bulletins dûment remplis seront acceptés. Les informations demandées seront les noms et prénoms, date de naissance, adresse et signature.

Article 10 : Douze prix seront attribués et récompensés. Pour le prix du jury et pour le prix du public seront attribués un premier et un second prix par catégorie d'âge.

Article 11 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation des œuvres et du matériel.

Article 12 : Les lauréats acceptent que leurs œuvres soient utilisées par l'association Tourisme et Culture pour la communication autour de l'évènement pour l'édition 2018 ainsi que celles des prochaines années.

Article 13 : En participant au concours, chaque artiste certifie sur l'honneur être l'auteur de l'œuvre présentée. Si l'artiste effectue un plagiat ou soumet la reproduction d'une œuvre dont il ne détient pas les droits d'auteur, il encourt les conséquences juridiques et financières qui découlent de ce manquement à la loi et au règlement du concours et sera disqualifié. Les concurrents acceptent le présent règlement.